

LEBONNE  
DOMMAGES GÉNÉRAUX  
parcelles ou secteur de village  
parcelles

**ZONES D'AFFECTATION**  
 zone de centre / ancien ou en cours  
 zone de centre à parcelles spéciales  
 zone d'habitations (sans parcelles) zones A et B  
 zone mixte d'habitations (sans parcelles) et d'activités résidentielles  
 zone mixte d'habitations (sans parcelles) et d'activités résidentielles à prescriptions spéciales  
 zone de verdure  
 zone agricole  
 zone agricole protégée (zones A et B)  
 zone protégée des collines de la Mayenne et du Mayennais  
 aire traversière et linéaire  
 aire traversière selon constatation de mars de la suspension 2018

**FERMETURES RESES PAR LES PLANS PARTIELS D'AFFECTATION**  
 Parcelles PPA, Villars, La Colombe, La Maille et PPA, En Vigny

**DOMMAGES RELIÉS À LA PROTECTION DU PAYSANNEAU NATUREL**  
 Protection des eaux  
 zone S1  
 zone S2  
 zone S3

**FERMETURES RESES PAR LE PLAN D'AFFECTATION GÉNÉRAL N°294 (M.C. VENOISE)**  
 parcelles 1 (zone de centre à Vigny)  
 parcelles 2  
 parcelles 3

site naturel répertorié dans l'inventaire national des monuments naturels et des sites (INNS)  
 région archéologique répertoriée sur le carte archéologique cadastrale  
 parcelle soumise répertoriée dans l'inventaire national des parcelles et d'habitations sous dépendance cadastrale (IPN)

**RECONSTRUCTION ADAPTATIVE**  
 monument classé régional (zone 2) / objet classé local (zone 3) / objet bien unique (zone 4)  
 bâtiment remarquable (zone 2) / intéressant (zone 3) / bien unique (zone 4)  
 Sédiments les modifications apportées au projet après l'avis préalable du 15 mai au 15 juin 2016 figurant en couleur sur le plan. Elles ont toutes bénéficié de l'avis préalable complémentaire.

**COMMUNE DE LA CHAUX**  
**PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION**  
 COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES : 520900, 163100  
**ECHELLE 1/5000**

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DANS LA SÉANCE DU .....  
 LA SÉANCE N° : .....

SOUINS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE  
 DU ..... AU .....  
 LA SÉANCE N° : .....  
 LA SÉANCE N° : .....

AMENDÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DANS LA SÉANCE DU .....  
 LA SÉANCE N° : .....  
 LA SÉANCE N° : .....

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LA SÉANCE DU .....  
 LE PRÉSIDENT : .....  
 LA SÉCRÉTAIRE : .....

APPROUVÉ PRÉALABLEMENT PAR LE DÉPARTEMENT  
 Lausanna, le .....  
 LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT : .....

**MISE EN VIGUEUR LE** .....  
 Arrêté de la commune de La Chaux  
 Rue de Genève, 28 B  
 CH 1000 Bussigny-près-Lausanne  
 T. +41 27 732 34 32  
 info@redaction.ch  
 Plan de base actualisé conformément aux données cadastrales du 29 février 2016 fournies par le bureau  
 ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE  
 mars 2018  
 COORDONNÉES X & ASSOCIÉS - Ingénieurs et Géomètres S.A. 1304 Cossonay  
 Avenue de la .....  
 (07 5474200) .....  
 Signature .....

